



Lac-Saguay

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

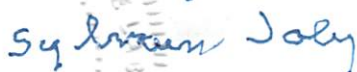
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal de Lac-Saguay a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2025 le Règlement 2025-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay pour l'année 2025.

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau aux heures normales du bureau municipal.

Donné à Lac-Saguay, ce 18^e jour du mois de janvier 2025.



Sylvain Joly

Sylvain Joly
Directeur général greffier-trésorier par intérim





Faint, illegible text line, possibly a header or title.



Main body of faint, illegible text, appearing to be several lines of a document or letter.

Faint text line, possibly a signature or a specific section header.

